

Honoraires de transaction TTC à la charge du mandant

A Compter du 01/05/2021

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrains	Fonds de Commerces
Jusqu'à 50 000 €	Forfait de 5000 €	Forfait de 5000 €	Forfait de 5000 €
De 51 000 à 500 000 €	6 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
De 501 000 à 1 000 000 €	5,5 % TTC	10 % TTC	10 % TTC
De 1 001 000 à Supérieur €	5 % TTC	10 % TTC	10 % TTC

Le barème est applicable pour tout mandat de vente et tout mandat de recherche,
Dans le cadre d'une succession, les honoraires susmentionnés seront à la charge de l'acquéreur.

Honoraires de location et de gestion TTC

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation		
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	10 € TTC / m ² de surface habitable	10 € TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux location vide	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Etat des lieux location meublée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable

Locaux de droit commun / commerciaux / industriels / professionnels	Honoraires TTC bailleur	Honoraires TTC locataire
Entremise et négociation		10% de la période triennale

Prestations de gestion	Honoraires TTC bailleur
Gestion immobilière	7,2% ttc
Assurance GLI (en ducroire)	2,25 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.